

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JUIN 2019 à 19 h 00

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, salle des délibérations, aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, sous ce pli, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 0 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2019
- 1 Convention de coordination Police Municipale / Police Nationale - Information
- 2 Centre Culturel de l'Ouest – Retrait
- 3 Programme Action Cœur de Ville – Avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle
- 4 Action Coeur de Ville – Politique locale du commerce – Soutien financier au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité
- 5 Contrat Territoires-Région 2020 – Demande de subvention Quartier Croix Verte
- 6 Avenue de la Croix de guerre à Saint-Lambert des Levées – Effacement des réseaux – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire au profit du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML)
- 7 Évolutions du périmètre territorial et réformes statutaires du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML)
- 8 Achat de fournitures de bureau, de papier reprographie et de fournitures informatiques – Groupement de commandes
- 9 Centre Social de l'Espace Jacques Percereau – Renouvellement du Projet Social 2020-2023
- 10 Société Publique Locale Saumur Agglopropreté – Année 2018 – Rapport annuel des représentants de la Ville
- 11 Travaux de restauration sur les monuments historiques - Avenant n°1 à la convention du 12 juin 2017
- 12 Éclairage Public – Contrat de partenariat – Année 2018 – Bilan annuel
- 13 Éclairage public – Contrat de partenariat – Avenant n°8

- 14 Personnel Municipal - Convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale / Clair Soleil
- 15 Personnel Municipal - Convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale / La Sagesse
- 16 Personnel Municipal - Convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du Programme de Réussite Éducative
- 17 Personnel Municipal - Convention de mise à disposition de personnel auprès du Groupement d'Action Sociale
- 18 Nouvelle indemnité de nuitée pour les agents municipaux
- 19 Personnel Municipal - Modification du Tableau des Emplois et des Effectifs

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 17 novembre 2017, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le vendredi 21 juin 2019
Le Maire de la Ville de Saumur



Jackie Goulet
Jackie GOULET

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).